

Oisans. Les autres dauphins successeurs de Guigues VI ne montrèrent pas moins de libéralité pour cette chartreuse. Guigues VII le Jeune la choisit pour le lieu de sa sépulture préférablement à l'église Saint-André de Grenoble que son père Guigues-André avait fait bâtir pour être la chapelle des dauphins ; par son testament daté de 1267, il lui accorda un fonds de vingt-cinq livres pour établir trois prêtres dans l'église de ce monastère ; on voyait encore avant la révolution son tombeau au côté gauche du grand autel. En 1289, la dauphine Anne abandonna aux religieuses cent sols de rente sur le péage de Grenoble et Jean II leur donna en emphythéose la propriété du lac de Saint-Laurent, dans la châ-tellenie d'Oisans, avec tous les droits qui en dépendaient. Humbert II, dernier dauphin de Viennois, ratifia, en 1335, la donation de la dauphine Anne et, avant de partir pour son voyage d'outremer, fit cession, en son nom, d'une pension de quinze florins sur les revenus d'Oisans. Tous les nombreux bienfaits, dûs aux pieuses libéralités de plusieurs siècles, furent anéantis à la révolution avec les édifices qui en rappelaient le glorieux souvenir ; le monastère et ses dépendances furent détruits ou vendus comme biens nationaux et les forêts qui lui avaient été concédées par la dauphine Béatrix passèrent dans le domaine de l'état.

Le séjour de la Chartreuse est un peu triste ; de tous côtés la vue est bornée par les bois et les rochers schisteux des montagnes qui la dominent. Son élévation et cette situation en font une demeure peu agréable ; mais si, quittant ces ruines, on retourne sur ses pas au milieu des sapins et des châtaigniers qui les entourent, on jouit, parmi les rares intervalles de la forêt, d'un beau point de vue. Arrêtons-nous un instant et contemplons le magnifique panorama qui se déroule à nos yeux. Devant nous s'élève le coteau que domine le château d'Eybens ; il nous sépare de la plaine où